



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE LA VALEUR FONCIÈRE – 2^e ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2026-2027-2028

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Maniwaki pour 2026, 2027 et 2028, m'a été déposé le 15 septembre 2026.

Que pour l'exercice financier 2027 des rôles d'évaluation foncière 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Maniwaki, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2024-400 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE DE LA POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD (QC) J0X 1W0

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À Maniwaki, ce 30^e jour du mois de septembre 2026.

Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre sportif Gino Odjick, sur le site web de la Ville et sur la page Facebook.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois de septembre 2026

Kelly-Ann Gagnon, greffière